

Société des Grands Projets

Bilan Social 2024

Introduction

Partie 1 - Emploi

1.1 - Effectifs	07
1.2 - Travailleurs extérieurs	14
1.3 - Embauches au cours de l'année	15
1.4 - Départs au cours de l'année	16
1.5 - Changements de position	17
1.6 - Chômage	18
1.7 - Travailleurs handicapés	19
1.8 - Absentéisme	20

Partie 2 – Rémunérations et charges accessoires

2.1 - Montant des rémunérations	24
2.2 - Hiérarchie des rémunérations	30
2.3 - Mode de calcul de rémunérations	30
2.4 - Charges accessoires	31
2.5 - Charge salariale globale	34
2.6 - Participation financière des salariés	34

Partie 3 – Conditions de santé et sécurité

3.1 - Accidents de travail et de trajet	36
3.2 - Répartition des accidents par éléments matériels	38
3.3 - Maladies professionnelles	39
3.4 – Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)	39
3.5 - Dépenses en matière de sécurité	40

Partie 4 – Autres conditions de travail

4.1 - Durée et aménagement du temps de travail	43
4.2 - Organisation et contenu du travail	45
4.3 - Conditions physiques de travail	45
4.4 - Transformation de l'organisation du travail	46
4.5 - Dépenses d'amélioration des conditions de travail	46
4.6 - Médecine du travail	47
4.7 - Travailleurs inaptes	47

Partie 5 - Formation

5.1 - Formation professionnelle continue	49
5.2 - Congés formation	51
5.3 - Apprentissage	51

Partie 6 – Relations professionnelles

6.1 - Représentants du personnel	53
6.2 - Information et Communication	56
6.3 - Différends concernant l'application du droit du travail	59

Partie 7 – Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

7.1 – Œuvres sociales	61
7.2 – Autres charges sociales	61

- *L'effectif, sauf précision, comprend l'ensemble du personnel titulaire d'un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée, y compris les contrats de professionnalisation et d'apprentissage dits parcours emploi compétences ou contrats aidés, au 31 décembre de l'année considérée. Chaque personne est comptée pour une unité quelle que soit sa quotité de travail.*
- *Par adaptation à la structure des effectifs de la Société des grands projets et afin de disposer de groupes comportant un nombre suffisant de collaborateurs pour chaque axe d'analyse, la structure de qualification des collaborateurs retenue pour ce bilan social est maintenue à deux catégories professionnelles (Ingénieurs et cadres d'une part, et ETAM d'autre part).*
- *Les éléments nouveaux du rapport sont identifiés par l'icône *
- *Précisions sur les données :*
 - *Les données statistiques sont retenues à partir de 5 personnes*
 - *Le signe « - » signifie « calcul égal à zéro » ou « aucun effectif concerné »*
 - *Les initiales « N/A » signifient « non applicable »*
 - *Les initiales « NC » signifient « non communiqué »*
 - *Les initiales « ND » signifient « non disponible »*

Introduction

Données clés 2024

Société
des Grands
Projets

118
Embauches
CDI

Changement de
position Syntec*
47
-18 % par rapport
2023
**Périmètre BS*

Taux
d'absentéisme
maladie
2,85 %
+0,69 point par
rapport à 2023

**+4 % de
salariés***
en 2024

**CDI-CDD et alternants*

Alternance
43
Contrats
conclus
+ 16 % depuis 2023

Sécurité
63
collaborateurs
formés à la
sécurité

Partie 1

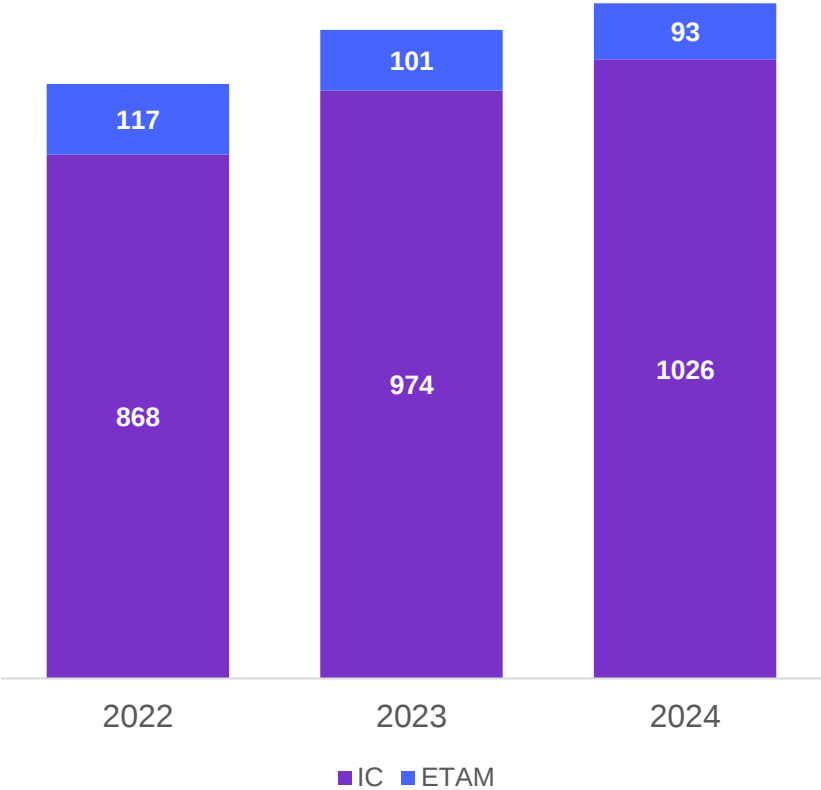
Emploi

1.1 - Effectifs

		2022	2023	2024
111. Effectif CDI et CDD (hors alternants) au 31 décembre	IC	859	942	978
	ETAM	78	83	82
	Total	937	1025	1060
111 bis. Effectif en alternance* au 31 décembre	IC	9	32	48
	ETAM	39	18	11
	Total	48	50	59
Effectif Global		985	1075	1119

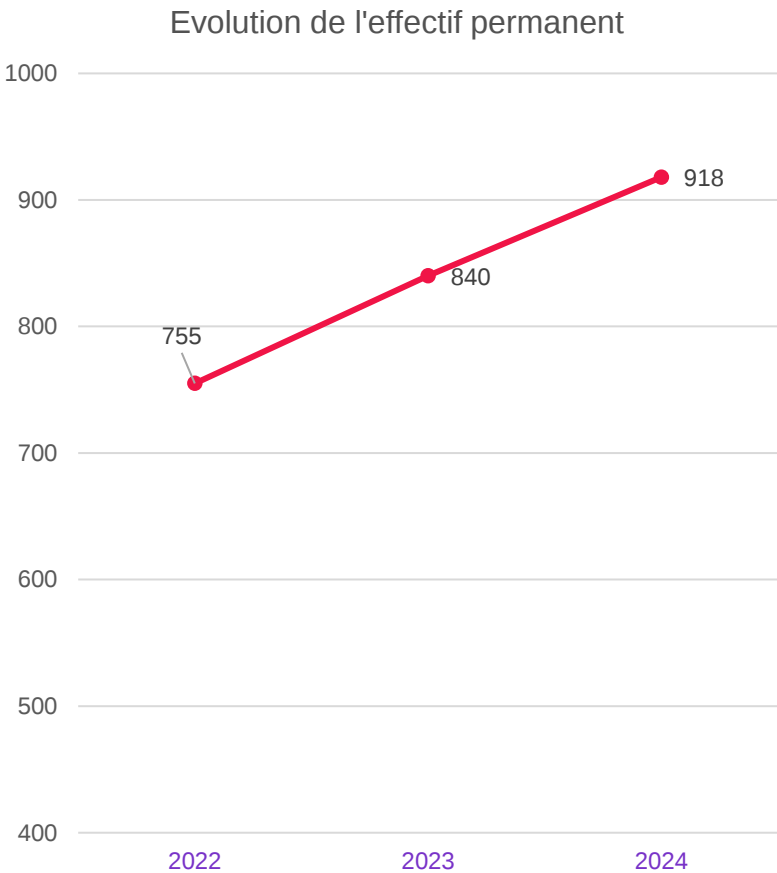
* L'effectif dit en alternance ou en parcours emploi compétences comprend tous les apprentis et les contrats de professionnalisation.

Effectif global par catégorie au 31 décembre



1.1 - Effectifs

		2022	2023	2024
112. Effectif permanent ⁽¹⁾	IC	693	772	847
	ETAM	62	68	71
	Total	755	840	918
113. Salariés titulaires d'un CDD au 31 décembre (hors alternants)	IC	8	8	19
	ETAM	1	-	2
	Total	9	8	21
114. Effectif mensuel moyen annuel ⁽²⁾	IC	844,8	927,3	1 017,5
	ETAM	116,3	115,8	99,3
	Total	961,0	1 043,1	1 116,8



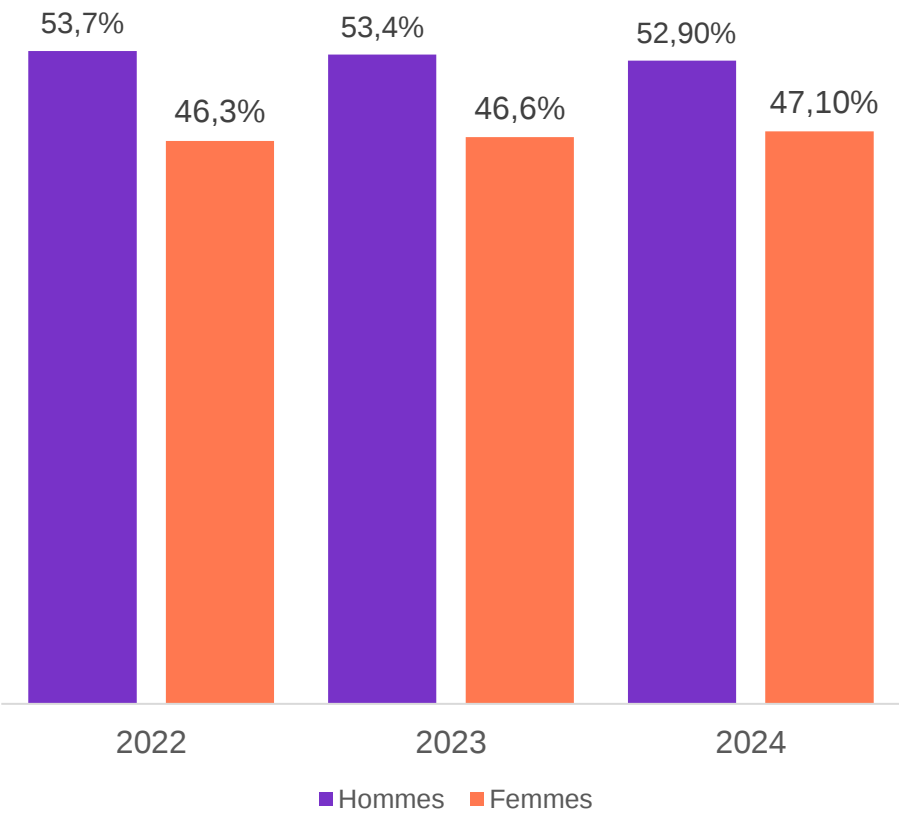
⁽¹⁾ L'effectif permanent comprend le personnel sous contrat, travaillant à temps plein et sans discontinuité du 1^{er} janvier au 31 décembre

⁽²⁾ L'effectif mensuel moyen comprend la somme des personnes présentes à la fin de chaque mois, divisée par 12

1.1 - Effectifs

		2022	2023	2024
115. Répartition par genre de l'effectif total au 31 décembre				
► Hommes	IC	494	544	564
	ETAM	35	30	28
	Total	529	574	592
► Femmes	IC	374	430	462
	ETAM	82	71	65
	Total	456	501	527
TOTAL GLOBAL		985	1075	1119

Répartition par genre de l'effectif total



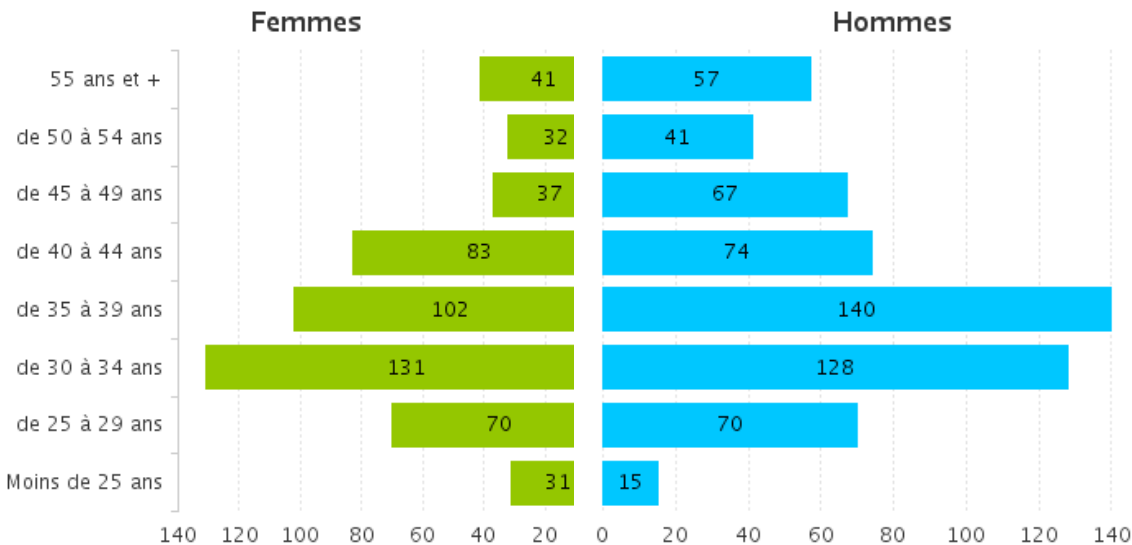
1.1 - Effectifs

		2022	2023	2024
--	--	------	------	------

116. Répartition par âge de l’effectif total au 31 décembre

► 55 ans et plus	IC	61	75	85
	ETAM	10	14	13
	Total	71	89	98
► De 45 à 54 ans	IC	141	159	161
	ETAM	13	15	16
	Total	154	174	177
► de 35 à 44 ans	IC	304	344	381
	ETAM	28	25	18
	Total	332	369	399
► de 25 à 34 ans	IC	353	368	363
	ETAM	37	34	36
	Total	390	402	399
► Moins de 25 ans	IC	9	28	36
	ETAM	29	13	10
	Total	38	41	46
TOTAL GLOBAL		985	1075	1119

Pyramide des âges de l’effectif total au 31/12/2024

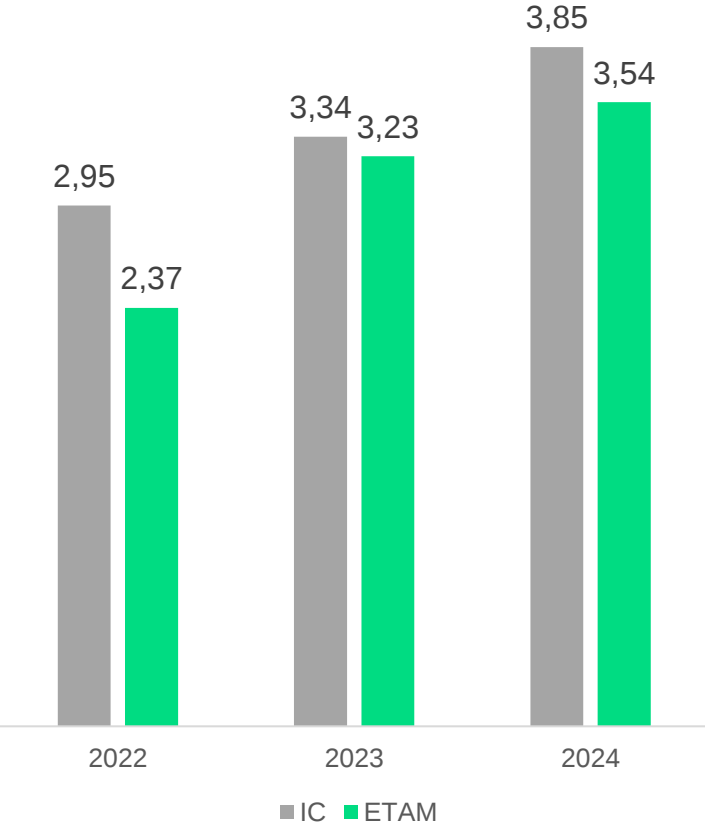


Moyenne d’âge	2022	2023	2024
Hommes	39,03	39,53	39,86
Femmes	37,47	37,91	38,25
Moyenne	38,31	38,77	39,10

1.1 - Effectifs

		2022	2023	2024
117. Répartition de l'effectif total par ancienneté au 31 décembre				
▶ Moins d'un an	IC	148	167	143
	ETAM	40	18	16
	Total	188	185	159
▶ Entre 1 et 2 ans inclus	IC	422	312	272
	ETAM	47	34	28
	Total	469	346	300
▶ Entre 3 et 4 ans inclus	IC	177	357	357
	ETAM	15	33	27
	Total	192	390	384
▶ Entre 5 et 6 ans inclus	IC	52	46	150
	ETAM	8	7	11
	Total	60	53	161
▶ Entre 7 et 8 ans inclus	IC	30	48	46
	ETAM	2	5	8
	Total	32	53	54
▶ 9 ans et plus	IC	39	44	58
	ETAM	5	4	3
	Total	44	48	61
TOTAL GLOBAL		985	1075	1119

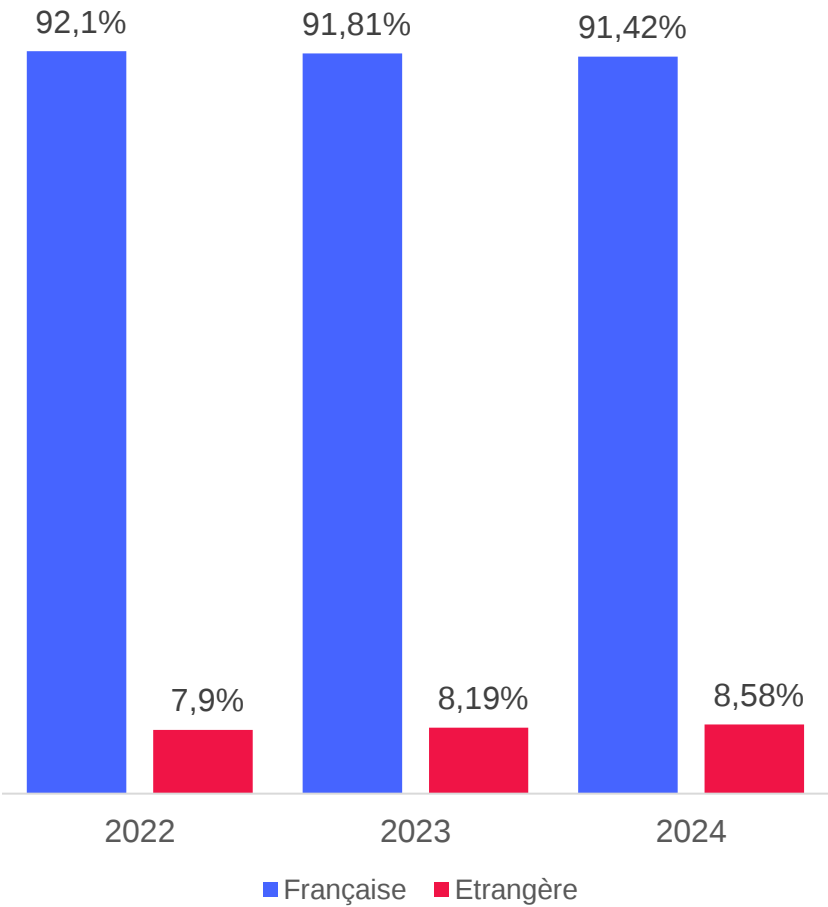
Ancienneté moyenne par catégorie



1.1 - Effectifs

		2022	2023	2024
118. Effectif global au 31/12 par Nationalité				
Française	IC	808	897	938
	ETAM	99	90	85
	Total	907	987	1023
Etrangère	IC	60	77	88
	ETAM	18	11	8
	Total	78	88	96
TOTAL GLOBAL		985	1075	1119

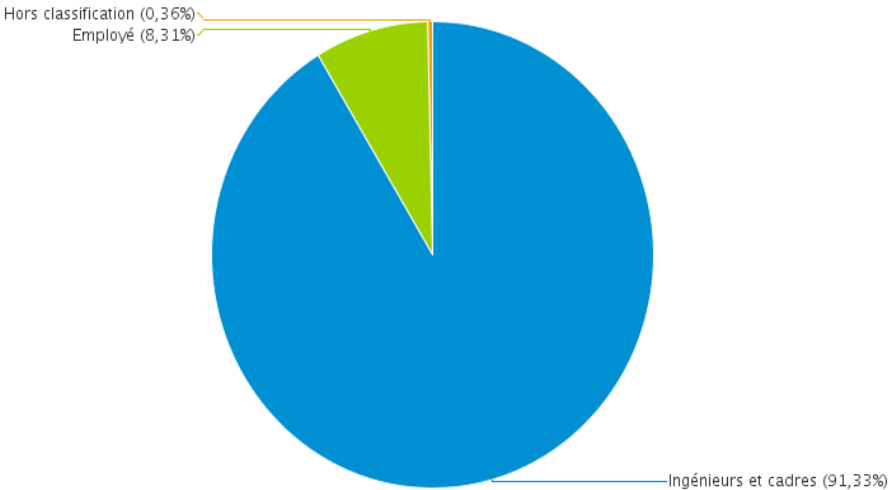
Effectif global par nationalité



1.1 - Effectifs

Qualification		2022	2023	2024
119. Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon une structure de qualification détaillée				
► Hors classification	Hors classification	4	4	4
	Total	4	4	4
► Ingénieurs et cadres	INGENIEUR - CADRE POSITION 3-3	27	28	26
	INGENIEUR - CADRE POSITION 3-2	43	44	47
	INGENIEUR - CADRE POSITION 3-1	140	156	163
	INGENIEUR - CADRE POSITION 2-3	369	416	462
	INGENIEUR - CADRE POSITION 2-2	179	202	186
	INGENIEUR - CADRE POSITION 2-1	52	53	50
	INGENIEUR - CADRE POSITION 1-2	44	38	39
	INGENIEUR - CADRE POSITION 1-1	10	33	49
	Total	864	970	1 022
► Employé / Agent de Maitrise	ETAM POSITION 3-3	26	25	24
	ETAM POSITION 3-2	49	55	55
	ETAM POSITION 3-1	2	2	2
	ETAM POSITION 2-2	29	16	5
	ETAM POSITION 2-1	7	-	5
	ETAM POSITION 1-3	1	1	1
	ETAM POSITION 1-1	3	2	1
	Total	42	101	93
TOTAL GLOBAL		985	1075	1119

Répartition des effectifs au 31/12/2024



1.2 – Travailleurs extérieurs

	2022	2023	2024
121. Nombre de personnels appartenant à une entreprise extérieure :			
Personnels mis à disposition par un organisme extérieur au 31/12	55	49	49
Prestataires extérieurs au 31/12 (sur site)	ND	ND	ND
122. Nombre de stagiaires ⁽¹⁾			
Stagiaires présents dans l'année	53	46	46
Nombre moyen mensuel de stagiaires	16,67	13,33	15,25
123. Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires (intérim)	10,83	6,83	4,92
124. Durée moyenne des contrats de travail temporaire (jours travaillés)⁽²⁾	148,13	163,75	162,30
125. Nombre de salariés de l'entreprise détachés	-	-	
126. Nombre de salariés détachés accueillis	61	65	62

L'accélération de la transformation de la Société des grands projets depuis 2020 a eu un effet visible sur le recours aux contrats de mission conclus avec les entreprises de prestation et les entreprises de travail temporaire, dont la durée des contrats continue d'augmenter.

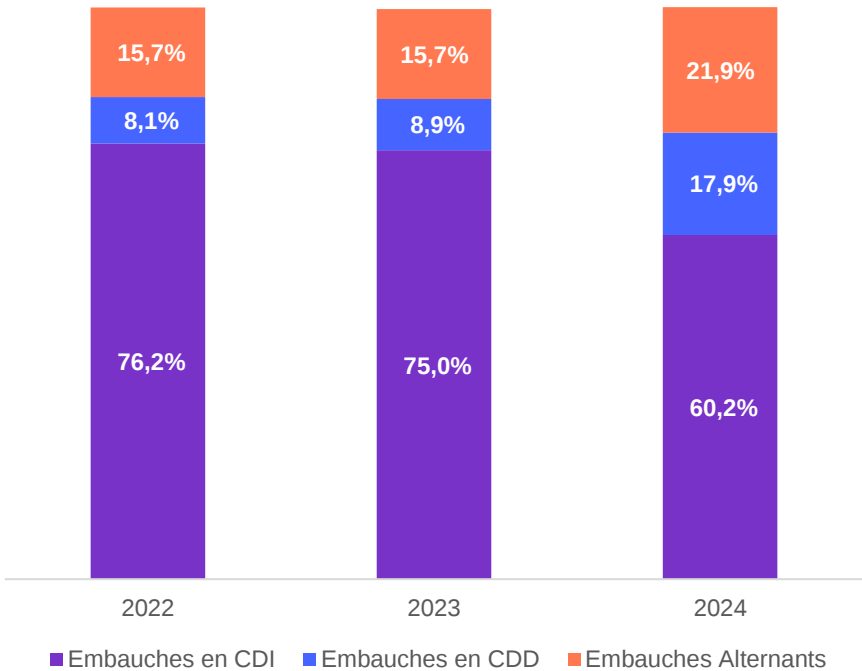
(1) Stages d'une durée supérieure à 1 semaine.

(2) Nombre de jours travaillés total divisé par nombre de contrats.

1.3 – Embauches au cours de l’année

		2022	2023	2024
131. Nombre d’embauches en CDI *	IC	162	159	110
	ETAM	17	18	8
	Total	179	177	118
132. Nombre d’embauches en CDD (hors alternants)	IC	17	19	29
	ETAM	2	2	6
	Total	19	21	35
132 bis. Nombre d’embauches d’alternants	IC	6	27	35
	ETAM	31	10	8
	Total	37	37	43
TOTAL GLOBAL		235	235	196
134. Nombre d’embauches de salariés de moins de 25 ans ** (CDI et CDD hors alternants)	IC	12	11	13
	ETAM	3	3	1
	Total	15	14	14

Répartition des embauches selon le type de contrat



Après une stabilisation des embauches entre 2022 et 2023, on note une diminution de l’intégration des CDI.

* Par simplification les membres du directoire et l’agent comptable sont inclus dans les embauches CDI.
** Age des collaborateurs à la date d’embauche.

1.4 – Départs

		2022	2023	2024
141. TOTAL des départs CDI et CDD <i>(Consolidations CDD-CDI incluses)</i>	IC	136	107	126
	ETAM	44	43	26
	Total	180	150	152
142. Nombre de démissions	IC	70	50	40
	ETAM	9	4	3
	Total	79	54	43
144. Nombre de licenciements	IC	11	2	8
	ETAM	1	1	1
	Total	12	3	9
145. Fins de CDD *	IC	18	15	31
	ETAM	30	29	18
	Total	48	49	49
146. Départs au cours de la période d'essai	IC	14	9	18
	ETAM	1	2	-
	Total	15	11	18

**Sont ici comptabilisés les contrats de professionnalisation (2 en 2024), les contrats d'apprentissage (31), et les CDD de surcroît d'activité (16), hors consolidations CDD-CDI.*

**Sont comptabilisées les sorties effectives*

		2022	2023	2024
142 bis. Nombre de ruptures conventionnelles	IC	11	12	23
	ETAM	1	1	3
	Total	12	13	26
143 bis. Nombre de fins de détachement	IC	1	3	-
	ETAM	-	1	-
	Total	1	4	-
145 bis. Consolidations CDD-CDI	IC	11	10	2
	ETAM	1	-	-
	Total	12	10	2
147. Départs volontaires en retraite et pré-retraite	IC	-	2	3
	ETAM	1	-	-
	Total	1	2	3
148. Nombre de décès	IC	-	1	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	1	-
149. Autres motifs	IC	-	3	1
	ETAM	-	-	1
	Total	-	3	2

1.5 – Changements de position

151. Nombre de changements de position (hors alternants)	2022				2023				2024			
	Effectif 31/12/21*		Nb chgts position		Effectif 31/12/22*		Nb chgts position		Effectif 31/12/23*		Nb chgts position	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Hors grille	1	3	-	-	1	3	-	-	1	3	-	-
3.3	6	17	3	2	9	18	1	1	9	19	-	2
3.2	13	30	3	3	15	28	1	1	15	29	2	2
3.1	43	76	11	19	52	89	5	8	57	99	4	10
2.3	141	210	10	12	141	230	8	16	156	261	10	10
2.2	98	65	11	2	102	75	6	10	121	80	4	1
2.1	32	26	3	2	29	22	-	-	34	19	-	1
1.2	18	18	4	1	20	23	-	-	19	19	-	-
1.1	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-
Sous-total IC	352	445	45	42	369	489	21	36	412	530	20	26
3.3	18	6	1	-	19	7	-	-	18	7	-	-
3.2	47	9	1	-	41	8	-	-	43	12	-	1
3.1	3	2	-	-	1	1	-	-	1	1	-	-
2.3	-	1	-	-			-	-				
1.3					-	1	-	1	-	1	-	-
Sous-total ETAM	68	18	2	-	61	17	-	1	62	21	-	1
Total par genre	420	463	47	42	430	506	21	37	474	551	20	27
Total global	883		89		936		58		1025		47	
Taux d'évolution par sexe			11,2%	9,1%			4,9%	7,3%			4,2%	4,9%
Taux d'évolution global			10,1%				6,2%				4,6%	

Cet indicateur retrace les évolutions professionnelles ayant entraîné un changement de classification Syntec

* Indicateur hors alternants.

1.6 – Chômage

		2022	2023	2024
161. Nombre de salariés mis en chômage partiel pendant l'année considérée	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
161 bis. Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année considérée *	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
162. Nombre de salariés mis en chômage intempéries pendant l'année considérée	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
162 bis. Nombre total d'heures de chômage intempéries pendant l'année considérée *	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-

* Heures indemnisées et non indemnisées.

1.7 – Travailleurs handicapés

	2022	2023	2024
171. Nombre de travailleurs handicapés au 31 décembre de l'année considérée*	10	12	17
172. Nombre de travailleurs handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise employés au 31 décembre de l'année considérée**	-	-	-
173. Contribution à l'Agefiph	94 619 €	155 659,76 €	215 885 €

* Tel qu'il résulte de la déclaration obligatoire prévue à l'article R5212-2 ,Code du Travail (DOETH).

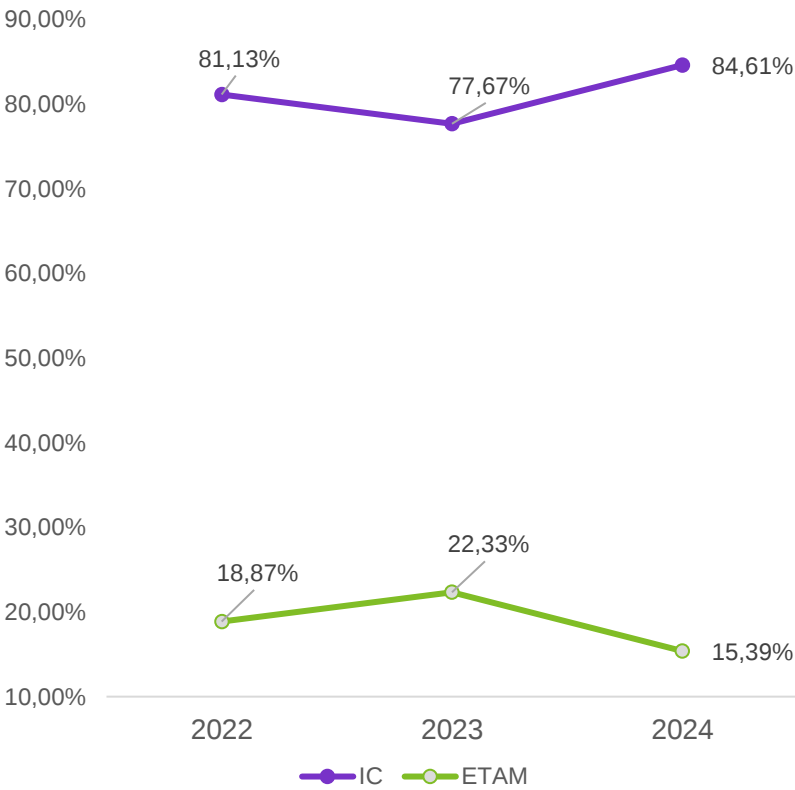
Indicateur incluant les intérimaires, ainsi que les personnels mis à disposition et les prestataires sur site présents depuis plus d'un an.

** Données dispo en juillet 2025 car elle est versée en juin de l'année N+1 au titre de l'année N

1.8 – Absentéisme

(données en jours ouvrés)		2022	2023	2024
181. Nombre de journées d'absence*	IC	9 309	9 161	12 135
	ETAM	1 424	1 591	1 561
	Total	10 732	10 751	13 696
Nombre de jours théoriques travaillés	IC	222 149	242 571	266 317
	ETAM	28 212	28 736	25 695
	Total	250 361	271 307	292 012
182. Nombre de journées d'absences pour maladie	IC	4 754	4 452	7 044
	ETAM	1 106	1 306	1 281
	Total	5 860	5 848	8 325
Taux d'absentéisme pour maladie	Taux	2,34%	2,16%	2,85%

Evolution de la répartition par catégorie des jours d'absence maladie

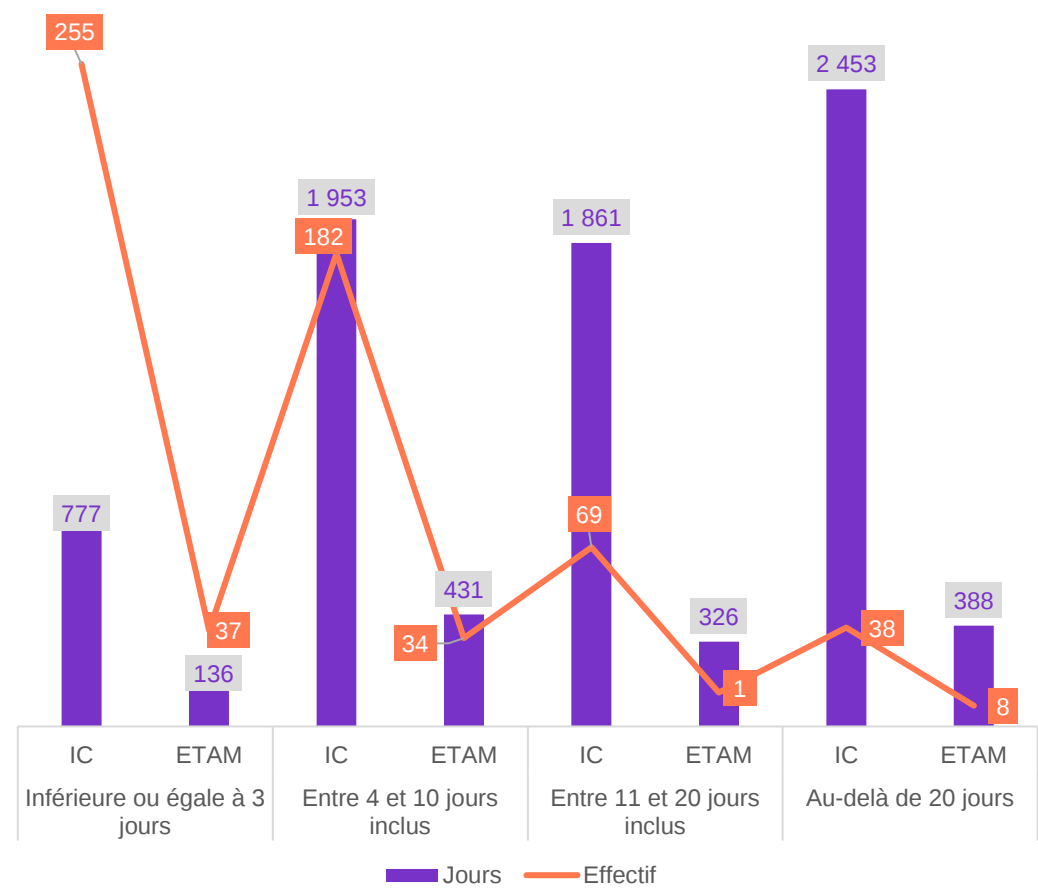


* Total des indicateurs 182 / 184 / 185 / 185 bis / 186 / 187. Extraction au 25/02/2025

2024 : 31 collabs qui ont eu de la longue maladie > à 90 jours , 10 femmes dont 2 ETAM et 8 Ingénieurs et cadres et 10 hommes dont 1 ETAM et 9 Ingénieurs et cadres.

1.8 - Absentéisme

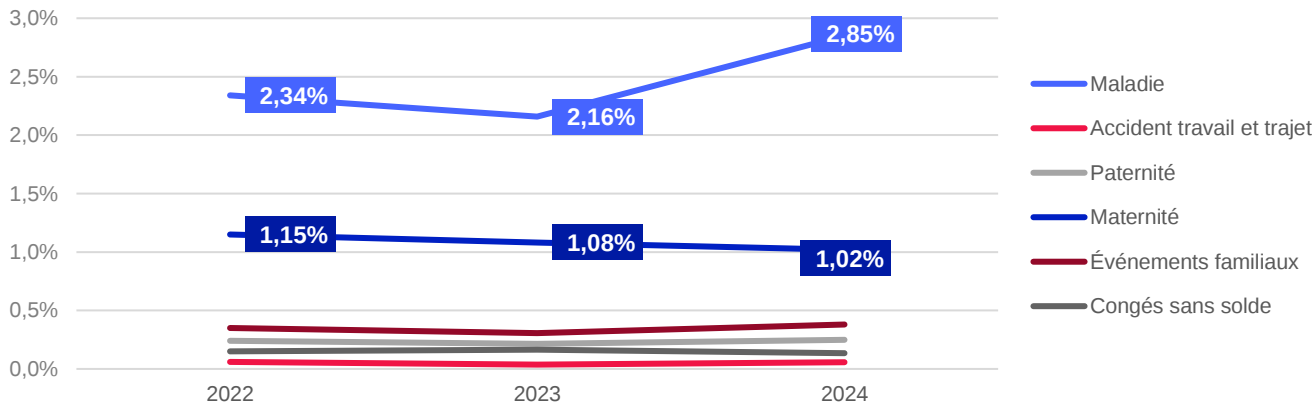
Répartition des absences maladie selon leur durée



Absentéisme maladie		2022	2023	2024
Effectif concerné*				
Inférieure à 3 jours	IC	214	222	255
	ETAM	43	48	37
	Total	257	270	292
Entre 4 et 10 jours inclus	IC	239	170	182
	ETAM		41	34
	Total		211	216
Entre 11 et 20 jours inclus	IC	280	50	69
	ETAM		13	13
	Total		63	82
Au-delà de 30 jours	IC	26	29	38
	ETAM	3	6	8
	Total	29	35	46

*un collaborateur peut être comptabilisé plusieurs fois s'il y a eu des arrêts de différentes périodes

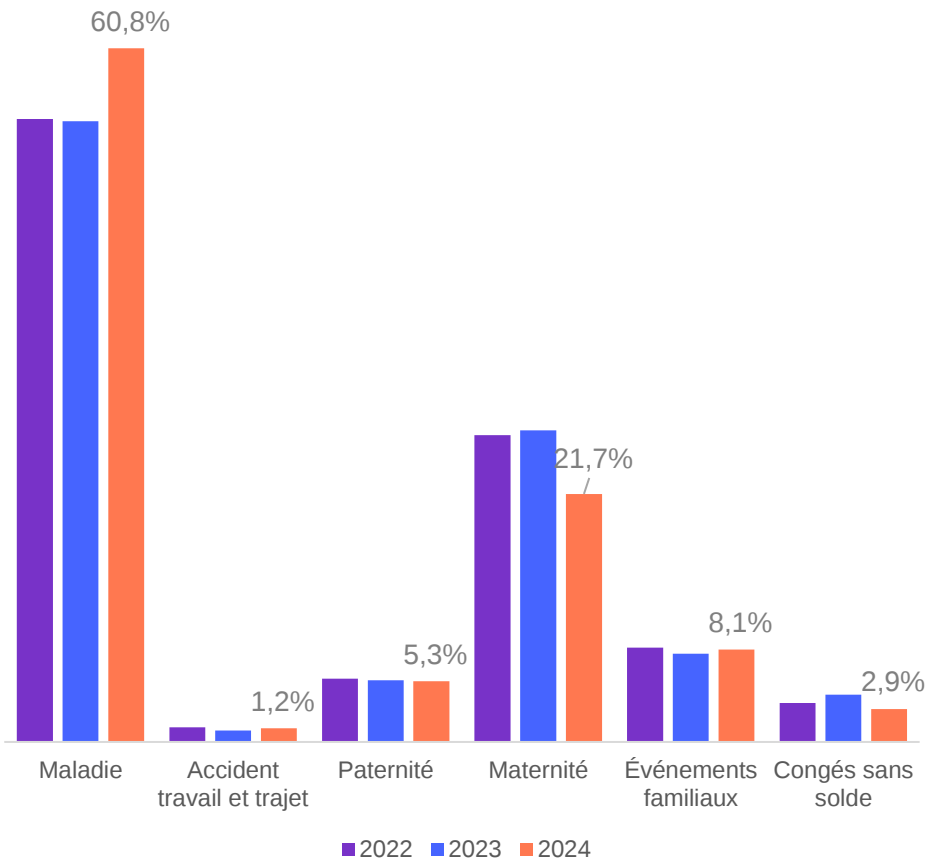
Taux d'absentéisme par motif entre 2021 et 2023



1.8 – Absentéisme

(données en jours ouvrés)		2022	2023	2024
184. Nombre de journées d'absence pour accident de travail ou de trajet	IC	138		142
	ETAM	-	14	22
	Total	138	108	164
185. Nombre total de journées d'absence pour maternité	IC	584	572	664
	ETAM	10	10	63
	Total	594	582	727
185 bis. Nombre total de journées d'absence pour paternité	IC	2 683	2 767	2 877
	ETAM	202	168	100
	Total	2 885	2 935	2 977
186. Nombre total de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, enfant malade)	IC	797	773	1 028
	ETAM	92	58	82
	Total	888	831	1 110
187. Nombre total de journées d'absence pour d'autres causes : congés sans solde	IC	353	413	381
	ETAM	14	35	13
	Total	367	447	394

Répartition des motifs d'absence



Partie 2

Rémunération

2.1 – Montant des rémunérations

	2022			2023			2024		
211. Rémunération mensuelle moyenne en euros (hors agents publics et hors alternants)	Moyenne	Femmes	Hommes	Moyenne	Femmes	Hommes	Moyenne	Femmes	Hommes
Ingénieurs et Cadres	6 280	5 700	6 744	6 375	5 859	6 773	6 624	5 982	7 120
ETAM	3 547	3 574	3 441	3 638	3 658	3 574	3 659	3 692	3 581
Moyenne	6 038	5 385	6 631	6 146	5 555	6 654	6 389	5 701	6 967

Les rémunérations moyennes sont calculées sur la base des montants bruts versés au cours de l'année étudiée, et de l'effectif ETP moyen annuel.

Sont pris en compte tous les éléments de rémunérations composant le brut annuel : salaires de base, primes, absences, y compris celles qui ont un impact sur le brut (congs sans solde, congés maternité, maladie d'une durée supérieure à 30 jours, etc.).

2.1 – Montant des rémunérations

	2022			2023			2024		
211. Rémunération mensuelle moyenne versées en euros <i>(hors agents publics et hors alternants)</i>	Moyenne	Femmes	Hommes	Moyenne	Femmes	Hommes	Moyenne	Femmes	Hommes
Ingénieurs et Cadres	6 280	5 700	6 744	6 375	5 859	6 773	6 624	5 982	7 120
• IC POS 3-3	15 120	14 246	15 484	14 941	13 300	15 777	16 571	14 368	17 743
• IC POS 3-2	10 037	9 178	10 470	9 890	9 729	9 970	10 733	10 069	11 067
• IC POS 3-1	7 692	7 234	7 954	7 909	7 534	8 136	8 144	7 718	8 381
• IC POS 2-3	5 933	5 643	6 124	6 092	5 755	6 294	6 204	5 942	6 359
• IC POS 2-2	4 838	4 762	4 952	4 801	4 817	4 780	4 942	4 869	5 055
• IC POS 2-1	4 274	4 079	4 549	4 314	4 220	4 465	4 416	4 212	4 777
• IC POS 1-2	4 278	4 263	4 292	4 422	4 372	4 470	4 472	4 300	4 684
• IC POS 1-1	-	-	-	NC	-	NC	NC	-	NC
Hors classification	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
• Hors classification	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ETAM	3 547	3 574	3 441	3 638	3 658	3 574	3 659	3 692	3 581
• ETAM POS 3-3	3 587	3 570	3 633	3 634	3 592	3 745	3 762	3 748	3 790
• ETAM POS 3-2	3 561	3 600	3 348	3 648	3 703	3 423	3 623	3 717	3 367
• ETAM POS 3-1	2 880	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
• ETAM POS 2-2 / ETAM POS 2-1 / ETAM POS 1-4-1 / ETAM POS 1.3	NC	NC	NC	NC	-	NC	NC	-	NC
MOYENNES	6 038	5 385	6 631	6 146	5 555	6 654	6 389	5 701	6 967

2.1 – Montant des rémunérations

	2023				2024			
	Global	Femmes		Hommes	Global	Femmes		Hommes
Salaire contractuel au 31/12 (hors directoire et agent comptable public, hors MAD et hors alternants)	Moyenne de salaire	Moyenne de salaire	Ecart hommes vs femmes	Moyenne de salaire	Moyenne de salaire	Moyenne de salaire	Ecart hommes vs femmes	Moyenne de salaire
Ingénieur / Cadre	6 331 €	5 809 €	-16%	6 739 €	6 497 €	6 010 €	-14%	6 879 €
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-3	14 780 €	13 652 €	-12%	15 314 €	15 376 €	13 980 €	-16%	16 249 €
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-2	9 993 €	9 537 €	-7%	10 230 €	10 364 €	9 831 €	-8%	10 630 €
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-1	7 884 €	7 468 €	-9%	8 124 €	8 099 €	7 725 €	-8%	8 305 €
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-3	6 058 €	5 835 €	-6%	6 190 €	6 166 €	5 990 €	-5%	6 272 €
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-2	4 697 €	4 685 €	-1%	4 714 €	4 866 €	4 859 €	0%	4 878 €
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-1	4 224 €	4 138 €	-6%	4 378 €	4 357 €	4 308 €	-3%	4 445 €
INGENIEUR - CADRE POSITION 1-2	4 185 €	4 165 €	-1%	4 204 €	4 167 €	4 141 €	-2%	4 209 €
INGENIEUR - CADRE POSITION 1-1	NC			NC	NC			NC
ETAM	3 651 €	3 699 €	5%	3 510 €	3 662 €	3 726 €	6%	3 508 €
ETAM POSITION 3-3	3 726 €	3 744 €	2%	3 678 €	3 800 €	3 892 €	7%	3 616 €
ETAM POSITION 3-2	3 632 €	3 702 €	9%	3 379 €	3 613 €	3 705 €	9%	3 369 €
ETAM POSITION 3-1	NC	NC		NC	NC	NC		
ETAM POSITION 1-3	NC			NC	NC			NC
Total général	6 113 €	5 532 €	-20%	6 615 €	6 277 €	5 738 €	-17%	6 737 €

méthode appliquée :

Les rémunérations moyennes sont calculées sur la base des montants bruts contractuels équivalent temps plein connus au 31/12/2024.

Ne sont pas pris les éléments suivants : primes individuelles, absences impactantes, maladies, etc.

Sont inclus les PVO

2.1 – Montant des rémunérations

	2022	2023	2024
212. Part des primes à périodicité non mensuelle *			
• Primes variables sur objectifs	2,14%	2,28%	2,46%
• Prime individuelle annuelle	1,46%	1,31%	-
• Prime collective de performance	-	-	-
• Prime de vacances	0,83%	0,88%	0,90%
• Prime exceptionnelle	0,09%	0,10%	0,35%
• Prime travail du samedi	0,05%	0,05%	0,11%
• Prime travail du soir	0,01%	0,02%	0,04%
• Prime d'astreinte	0,06%	0,08%	0,08%
• Prime de réunion publique	0,01%	0,01%	0,01%
Part totale des primes	4,60%	4,64%	3,87%

Calcul effectué sur la base des rémunérations brutes versées.

**Cet indicateur est calculé hors agents publics et alternants.*

2.1 – Montant des rémunérations

213. Grille des rémunérations au 31 décembre

Salaires annuels bruts
contractuels au prorata
temporis du temps de
travail, hors primes (*hors
alternants, hors membres du
directoire, hors agent comptable
et comptable public*)

INGENIEUR	Minimum	Maximum	Effectif
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-3	58 082	274 279	26
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-2	83 000	144 970	45
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-1	42 647	126 017	163
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-3	41 313	123 270	459
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-2	37 252	82 293	191
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-1	37 101	66 886	50
INGENIEUR - CADRE POSITION 1-2	38 000	64 174	39
INGENIEUR - CADRE POSITION 1-1	NC	NC	1
ETAM			
ETAM POSITION 3-3	38 000	55 617	24
ETAM POSITION 3-2	26 729	50 946	55
ETAM POSITION 3-1	NC	NC	2
ETAM POSITION 1-3	NC	NC	1

2.1 – Montant des rémunérations

213.bis Grille des
rémunérations au 31
décembre

Salaires annuels bruts
contractuels équivalent
temps plein, hors primes
(hors alternants, hors membres
du directoire, hors agent
comptable et comptable public)

	Minimum	Maximum	Effectif
INGENIEUR	38 000 €	274 279 €	974
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-3	121 351 €	274 279 €	26
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-2	83 000 €	144 970 €	45
INGENIEUR - CADRE POSITION 3-1	68 000 €	126 017 €	163
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-3	50 000 €	137 832 €	458
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-2	44 460 €	82 293 €	192
INGENIEUR - CADRE POSITION 2-1	43 000 €	66 886 €	50
INGENIEUR - CADRE POSITION 1-2	38 000 €	64 174 €	39
INGENIEUR - CADRE POSITION 1-1	43 607 €	43 607 €	1
ETAM	33 000 €	56 714 €	82
ETAM POSITION 3-3	38 000 €	55 617 €	24
ETAM POSITION 3-2	33 000 €	50 946 €	55
ETAM POSITION 3-1	NC	NC	2
ETAM POSITION 1-3	NC	NC	1

2.2 – Hiérarchie des rémunérations

	2022	2023	2024
221 bis. Rapport entre la moyenne des rémunérations des Ingénieurs et cadres, et la moyenne des rémunérations des ETAM	1,771	1,753	1,810
222. Montant global des dix rémunérations les plus élevées (hors indemnités de départ)	2 078 156 €	2 230 707 €	2 448 316 €

2.3 – Mode de calcul des rémunérations

	2022	2023	2024
231. Pourcentage des salariés dont le salaire dépend, en tout ou partie, du rendement	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>
232. Pourcentage des ouvriers et employés payés au mois sur la base de l'horaire affiché	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>

2.4 – Charges accessoires

241. Avantages sociaux dans l'entreprise

Congé de maternité ou d'adoption	16 semaines pour un premier enfant puis en fonction du nombre d'enfants à charge et de naissances
Congé de paternité ou d'adoption	25 jours calendaires consécutifs pour 1 naissance, 32 jours calendaires consécutifs en cas de naissances multiples
Congés supplémentaires d'ancienneté	
▪ Ancienneté supérieure à 3 ans : 1 jour	▪ Ancienneté supérieure à 9 ans : 3 jours
▪ Ancienneté supérieure à 6 ans : 2 jours	▪ Ancienneté supérieure à 12 ans : 4 jours
Congés pour événements familiaux (sans condition d'ancienneté, dans la limite des 3 mois suivant l'évènement)	
▪ Mariage ou remariage / PACS : 4 jours	▪ Décès d'un parent*, du conjoint/ concubin/ partenaire PACS*, d'un parent du conjoint, d'un frère ou d'une sœur* : 3 jours
▪ Mariage / PACS d'un enfant : 1 jour	▪ Congé pour enfants malades (jusqu'à 15 ans) : 4 jours / an / enfant
▪ Naissance d'un enfant ou adoption : 3 jours	▪ Congé pour parents malades : 1 jour / an / parent
▪ Déménagement : 1 jour	▪ Rentrée scolaire : ½ journée jusqu'à l'entrée en 6 ^{ème} comprise
	▪ Décès d'un enfant * : 5 jours
	▪ Décès d'un grand parent * : 2 jours
Congés stagiaires	5 jours sans impact sur la gratification de fin de stage pour les stagiaires couverts par une convention de stage de 6 mois
Journée flottante	1 jour de congé supplémentaire attribué entre un jour férié et un samedi ou dimanche (site fermé)
Délai de carence maladie	Pas de carence
Indemnisation de la maladie	90 jours (subrogation avec maintien de salaire)
Indemnisation de départ à la retraite	1 mois pour les 5 premières années d'ancienneté, 1/5 ^{ème} de mois par année supplémentaire d'ancienneté
Protection sociale	
▪ Mutuelle :	Garanties de frais de santé prises en charge par l'établissement à 90% selon un tarif de 3,26 % du PMSS
▪ Prévoyance :	Garantie prise en charge par l'établissement : 100% de la tranche A et 50% de la tranche B du plafond de la Sécurité sociale

2.4 – Charges accessoires

241. Avantages sociaux dans l'entreprise (suite)

Transport (trajets domicile/travail)	Remboursement du titre de transport collectif à hauteur de 90% en Ile-de-France, 70% hors Ile-de-France type abonnement SNCF/TER Forfait Mobilité Durable (FMD) : allocation forfaitaire mensuelle d'un montant équivalent à 90 % du pass Navigo Annuel(vélo personnel, covoiturage, ...)	
Indemnité télétravail	Une indemnité journalière de 2,50 euros entre janvier et aout puis 2,70 euros à compter de septembre, exonérée de cotisations et contributions sociales	
Frais de garde	Participation financière de 150 € / mois / enfant, jusqu'à la première rentrée scolaire, pour les collaborateurs à temps plein	
Restauration		
▪ Ensemble des collaborateurs :	Prise en charge à 100% du droit d'admission au restaurant interentreprises (RIE)	
▪ Stagiaires et contrats aidés:	Prise en charge à 100% du droit d'admission au RIE + une partie des denrées (1,87 € TTC/jour)	
Œuvres sociales	Subvention des activités sociales et culturelles du comité d'entreprise à hauteur de 1,21% de la masse salariale	
	Ingénieurs et cadres	ETAM
Préavis et indemnité de licenciement	3 mois / montant légal	2 mois / montant légal
Préavis de démission	3 mois	1 mois (si moins de 2 ans d'ancienneté) / 2 mois (si plus de 2 ans d'ancienneté)
Durée, aménagement et organisation du travail		
▪ Durée de travail	Forfait 214 jours ou 1 798 heures dans la limite de 214 jours	38 heures, horaires non fixes : plages horaires d'arrivée /de départ
▪ Récupération temps de travail	Nombre de RTT/an selon les jours fériés et les week-ends	17 jours de RTT / an
▪ Réunions publiques (pour 2 R)	½ journée de repos + indemnisation forfaitaire de 200 € bruts	½ journée de repos + régime heures supplémentaires le cas échéant
▪ Travail du soir (après 20 h)	½ journée de repos + 50% de la rémunération forfaitaire journalière	½ journée de repos + régime heures supplémentaires le cas échéant + indemnisation 100% du taux horaire
▪ Travail exceptionnel du samedi (entre 8h et 20h)	1 jour de repos +150% de la rémunération forfaitaire journalière	½ journée de repos + régime heures supplémentaires le cas échéant + indemnisation 150% du taux horaire
▪ Compte épargne temps (CET)	Alimentation de 6 jours ouvrés par année civile.	
▪ Travail des femmes enceintes	Réduction horaire du temps de travail de 30 minutes/jour dès le 3 ^{ème} mois de grossesse	

2.4 – Charges accessoires

	2022	2023	2024
242. Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel			
• Entreprises de travail temporaire (intérim)	803 792 €	910 345 €	574 377 €
• Organismes d'origine des personnels mis à disposition	5 186 599 €	7 819 247 €	5 930 757 €

2.5 – Charges salariales globales

	2022	2023	2024
250. Dépenses de personnel, y compris charges et taxes sociales	117 133 K€	126 968 K€	138 207 K€
251. Rapport entre les frais de personnel et la valeur ajoutée ou le chiffre d'affaires	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>

2.6 – Participation financière des salariés

	2022	2023	2024
261. Montant global de la réserve de participation	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>
262. Montant moyen de la participation et / ou de l'intéressement par salarié bénéficiaire	<u>N/A</u>	955€ bruts	1 074 € brut
263. Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation (participation aux résultats, intéressement, actionnariat...)	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>	<u>N/A</u>

Partie 3

Conditions de santé et de sécurité

3.1 – Accidents du travail et de trajet

		2022	2023	2024
311. Nombre d'accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail *	IC	3	6	3
	ETAM		2	
	Total	3	8	3
312. Nombre de journées de travail perdues pour accident de travail (jours ouvrés)	IC	97	52	137
	ETAM		14	
	Total	97	66	137
313. Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
314. Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
315. Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	IC	3	5	2
	ETAM	-	0	1
	Total	3	5	3
Taux de fréquence des accidents du travail et de trajet *		3,44	4,23	2,96
Taux de gravité des accidents du travail et de trajet *		0,08	0,06	0,08

* Salariés SGP sauf taux de fréquence MAD inclus

Formules de calcul :

- Taux de fréquence = (nombre d'accidents en premier règlement / nombre heures travaillées) x 1 000 000
- En 2024, les salariés SGP totalisent 2,47 accidents du travail pour un million d'heures travaillées.
- Taux de gravité = (nb de journées perdues ouvrées par incapacité temporaire / nb heures travaillées) x 1 000
- En 2024, se sont produits 0,08 jours d'arrêt en moyenne par millier d'heures travaillées.

31. Accidents du travail et de trajet

		2022	2023	2024
316a. Nombre d'accidents dont est victime le personnel mis à disposition		-	-	-
316b. Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire / personnels de prestations de service dans l'établissement		- / ND	- / ND	- / ND
317. Taux et montant de la cotisation sécurité sociale d'accidents du travail	Taux	0,59%	0,57%	1,02%
	Montants	399 878 €	428 281 €	844 956 €

3.2 – Répartition des accidents par éléments matériels*

		2021	2022	2023
321. Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
322. Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
323. Nombre d'accidents occasionnés par des machines (à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus)	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
324. Nombre d'accidents de circulation - manutention - stockage	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-
325. Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-

* Salariés SGP uniquement , et accidents de travail uniquement.

3.3 - Maladies professionnelles

		2022	2023	2024
331. Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la sécurité sociale au cours de l'année		-	-	-
332. Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles		-	-	-
333. Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci	IC	-	-	-
	ETAM	-	-	-
	Total	-	-	-

3.4 – Commission santé, sécurité et conditions de travail

	2022	2023	2024
341. Nombre de réunion du CSE \ attribution CSSCT (réunions ordinaires / réunions extraordinaires)	8/3	11/3	11/1

35. Dépenses en matière de sécurité*

	2022	2023	2024
351. Effectif formé à la sécurité dans l'année (stagiaires**)	95	187	63
• Habilitation électrique BE vérification – H0B0	67	137	44
• Sauveteur secouriste du travail	18	20	7
• Sécurité aéroportuaire (Permis TZ + Sensibilisation sûreté badge) / CORSUR / TCA	-	15	2
• Sécurité des secteurs d'activité d'importance vitale (SAIV)	-	-	
• Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)	10	15	9
• Formation et habilitation à la réalisation des prélèvements nasopharyngés	-	-	
• Equipier de première intervention et guide/serre-files / Premiers secours en équipe	-	-	
• Gérer les sites et sols pollués & évaluation technique de base de locomotion	-	-	
352. Montant des dépenses de formation à la sécurité réalisées dans l'entreprise	19 650 €	35 192 €	11 770 €
352 bis. Autres dépenses en matière de sécurité (2020 et 2021 : sécurité des systèmes d'information)	694 K€	1 056 K€	1 184 K€
353. Taux de réalisation du programme de sécurité présenté l'année précédente	-	-	-

* Toutes dépenses confondues (dans le plan de formation et hors plan, pour tous les collaborateurs y compris les MAD , les contrats aidés et les stagiaires le cas échéant).

** Un stagiaire peut suivre plusieurs sessions de formation dites « stages » au cours d'une année.

3.5 – Dépenses en matière de sécurité

354. Existence et nombre de plans spécifiques de sécurité : réalisations 2024

- Sensibilisation des collaborateurs à la sécurité des chantiers : 8 participations*
- Sensibilisation des collaborateurs à la sécurité de l'information : 8 participations*

**Formations dispensées dans le cadre de la gestion de crise*

Partie 4

Autres conditions de travail

4.1 – Durée et aménagement du temps de travail

			2022	2023	2024
412. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur		IC	164	132	144
		ETAM	5	2	2
		Total	169	134	146
413. Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés au 31/12 ⁽¹⁾		IC	-	-	-
		ETAM	117	80	82
		Total	117	80	82
414. Nombre de salariés occupés à temps partiel ⁽²⁾ au 31/12	Moins de 20 heures	IC	1	1	2
		ETAM	-	-	-
	Entre 20 et 30 heures	IC	8	13	12
		ETAM	-	1	1
	Entre 31 et 34 heures	IC	4	2	2
		ETAM	-	-	-
		Total	13	17	17

(1) Un dispositif d'horaires individualisés permet au salarié qui en bénéficie de choisir ses horaires de travail (horaires variables, avec possibilité de plage fixe).

(2) Temps partiel choisi, au sens ETP (taux d'emploi inférieur à 100%). Lorsqu'il est instauré dès le début du contrat, le temps partiel est la plupart du temps en lien avec des convenances personnelles. Lorsque c'est en cours de contrat il peut s'agir de congés d'éducation parentale ou de retraite progressive.

- Demandes individuelles formulées par les salariés à temps partiel pour déroger à la durée hebdomadaire minimale : néant
- Conditions d'application des aménagements de la durée et des horaires sur une période supérieure à la semaine lorsqu'ils s'appliquent à des salariés à temps partiel : pas de condition particulière.

4.1 – Durée et aménagement du temps de travail

		2022	2023	2024
415. Nombre de salariés ayant bénéficié de deux jours de repos hebdomadaire consécutifs (concerne uniquement l'effectif permanent)	IC	644	732	762
	ETAM	61	67	70
	Total	705	799	832
416. Nombre moyen de jours de congés annuels (non compris le repos compensateur) ⁽³⁾		25		
417. Nombre de jours fériés payés		11		
418. Heures supplémentaires (hors heures en dépassement des cadres forfait heures)	Nb heures	-	9,6	-
	Effectif	-	1	-

(3) Hors congés supplémentaires, d'ancienneté et de fractionnement (1 à 3 jours selon les situations) et hors ponts.

4.2 – Organisation du travail

	2022	2023	2024
421. Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants au 31/12	2	1	1

4.3 – Conditions physiques de travail

	2022	2023	2024
431. Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85 dbs à leur poste de travail	N/A	N/A	N/A
432. Nombre de salariés exposés à la chaleur *	N/A	N/A	N/A
433. Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière **	N/A	N/A	N/A
434. Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures	N/A	N/A	N/A

* Au sens de la définition contenue dans le décret n° 76-404 du 10 mai 1976

** Au sens de la définition contenue dans le décret n° 76-404 du 10 mai 1976

4.4 – Transformation de l'organisation du travail

		2022	2023	2024
441. Expériences de transformation de l'organisation du travail en vue d'en améliorer le contenu (y compris MAD)				
• Télétravail : nombre formulaire de télétravail signés *	IC	186	202	149
	ETAM	35	31	15
	Total	221	233	164
• Plateaux-projet : nombre de collaborateurs concernés (CDI CDD & MAD)	IC	471	517	513
	ETAM	11	11	11
	Hors classif	-	-	23
	Total	482	528	547

* Formulaire mis en place septembre 2021

4.5 – Dépenses d'amélioration de conditions de travail

	2022	2023	2024
451. Montant des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise*	3 496 K€	5 370 K€	3 350 K€
Dont Logistique, environnement de travail et immobilier	708 K€	1416 K€	1 892 K€
Dont Informatique	2 788 K€	3 954K€	1 458 K€
452. Taux de réalisation du programme d'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise l'année précédente (informatique)	ND	ND	ND

4.6 – Médecine du travail

	2022	2023	2024
461. Nombre d'examens cliniques <i>(effectués par le service de prévention et de santé au travail)</i>	141	59	263
Dont travailleurs soumis à surveillance médicale	0	6	6
462. Nombre d'examens complémentaires <i>(Effectués par l'infirmière SGP)</i>	307	284	20
463. Action en milieu de travail <i>(Analyse, animation, conseil, maintien dans l'emploi, participation, suivi des actions)</i>	0	7	22

47. Travailleurs inaptes

	2022	2023	2024
471. Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par le médecin du travail	-	-	-
472. Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude	-	-	-

Partie 5 **Formation**

5.1 – Formation professionnelle continue (FPC)

	2022	2023	2024
511. Pourcentage de la masse salariale consacré à la FPC	2,69 %	2%	2,3%
512. Montant consacré à la FPC			
• Dépenses de formation externe (coût pédagogique des formations inscrites au plan de formation)	615 237 €	534 590	928 618
• Prise en charge Fafiec	- 107 055 €	- 8 772	-11 400
• Coûts salariaux (valorisation du salaire des collaborateurs partis en formation)	1 119 787 €	933 334	894 108
• Versement aux organismes de formation (OPCO)	-	-	14 090
• Autres dépenses (alternance, coaching)	88 540 €	70 741	84 620
TOTAL	1 716 509 €	1 529 893	1 910 036

513. Nombre de stagiaires (salariés formés)				
➤ Ingénieurs et Cadres	Hommes	381	435	409
	Femmes	282	345	312
	Total	663	780	721
➤ ETAM	Hommes	17	13	22
	Femmes	35	41	40
	Total	52	54	62
Total global		715	834	783

5.1 – Formation professionnelle continue (FPC)

			2022	2023	2024
514. Nombre d'heures de stage rémunérées (hors CPF autonomes et bilans de compétences non financés SGP)		IC	16 557 h	13 790 h	12 767 h
		ETAM	754 h	686 h	1 164 h
		Total	17 311 h	14 476 h	13 930 h
514 bis. Nombre d'heures de stage non rémunérées (hors CPF autonomes et bilans de compétences non financés SGP)		IC	-		
		ETAM	-		
		Total	-		
515. Décomposition des heures de formation réalisées par type de stage	Catégorie 1 : 2017-2018 : Adaptation au poste de travail, évolution ou maintien dans l'emploi 2019 : Formations obligatoires	IC	8 090 h	7 576 h	5 233 h
		ETAM	48 h	80 h	291 h
		Total	8 138 h	7 656 h	5 523 h
	Catégorie 2 : 2017-2018 : Développement des compétences 2019 : Formations non obligatoires	IC	8 467 h	6 213 h	7 327 h
		ETAM	706 h	607 h	1 083 h
		Total	9 173 h	6 820 h	8 407 h

5.2 – Congés formation

	2022	2023	2024
521. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré	-	-	-
522. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré	-	-	-
523. Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation	-	-	-

5.3 – Apprentissage

	2022	2023	2024
➤ Nombre de contrats en alternance conclus dans l'année	38	42	43
➤ Nombre de contrats en alternance en vigueur au cours de l'année	80	84	91

L'alternance concerne à la fois les contrats en apprentissage et les contrats de professionnalisation. La SGP comptait 59 alternants dans ses effectifs au 31.12.2024

Partie 6

Relations professionnelles

6.1 – Représentants du personnel

611. Composition des représentants du personnel par collège au 31/12		
	Titulaires	Suppléants
○ Ingénieurs et cadres	15	15
○ ETAM	3	3

Composition du CSE à la suite des dernières élections professionnelles organisées à la SGP au T4 2023.
Désignation en décembre 2023 de 4 délégué(e)s syndicaux/syndicales.
Prochaines élections fin 2027.

	2022	2023	2024
612. Volume global des crédits d’heures utilisés	3 318 h	1 726 h *	3 212 h

* Décompte arrêté à fin octobre : changement de mandature

6.1 – Représentants du personnel

61. Représentants du personnel (suite)	2022	2023	2024
613. Nombre de réunions avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux			
▶ CSE : Comité Social et Economique (réunions ordinaires / réunions extraordinaires)	11/11	12/5	11/4
▶ Commissions	18	14	35
➤ <i>Commissions Formation</i>	3	1	1
➤ <i>Commissions Logement</i>	2	1	1
➤ <i>Commissions Egalité Professionnelle</i>	3	3	4
➤ <i>Commission Complémentaire Santé et Prévoyance</i>	1	1	2
➤ <i>Commission des Grands Projets</i>	-	-	5
➤ <i>Commission économique</i>	-	-	1
➤ <i>Commission environnementale</i>	-	-	1
➤ <i>Commission restauration</i>	4	4	4
➤ <i>Commissions Santé, sécurité et conditions de travail</i>	9	8	16
▶ Avec les Délégués syndicaux	7	15	26

6.1 – Représentants du personnel

614. Date de signature et objet des accords signés dans l'année	
24/04/2024	Accord collectif d'entreprise portant sur le fonctionnement du Comité social et économique de la société des grands projets
24/04/2024	Accord de méthode relatif à l'information et à la consultation des représentants du personnel dans le cadre des projets d'évolution de la SGP
24/06/2024	Avenant de révision n°3 de l'accord d'entreprise relatif à l'intéressement
15/07/2024	Avenant de révision n°3 de prorogation de l'accord collectif d'entreprise relatif au télétravail
03/10/2024	Accord collectif d'entreprise portant sur la gestion des emplois et des parcours professionnels au sein de la SGP
16/10/2024	Accord collectif portant sur les mesures salariales négociées au titre de l'année 2024

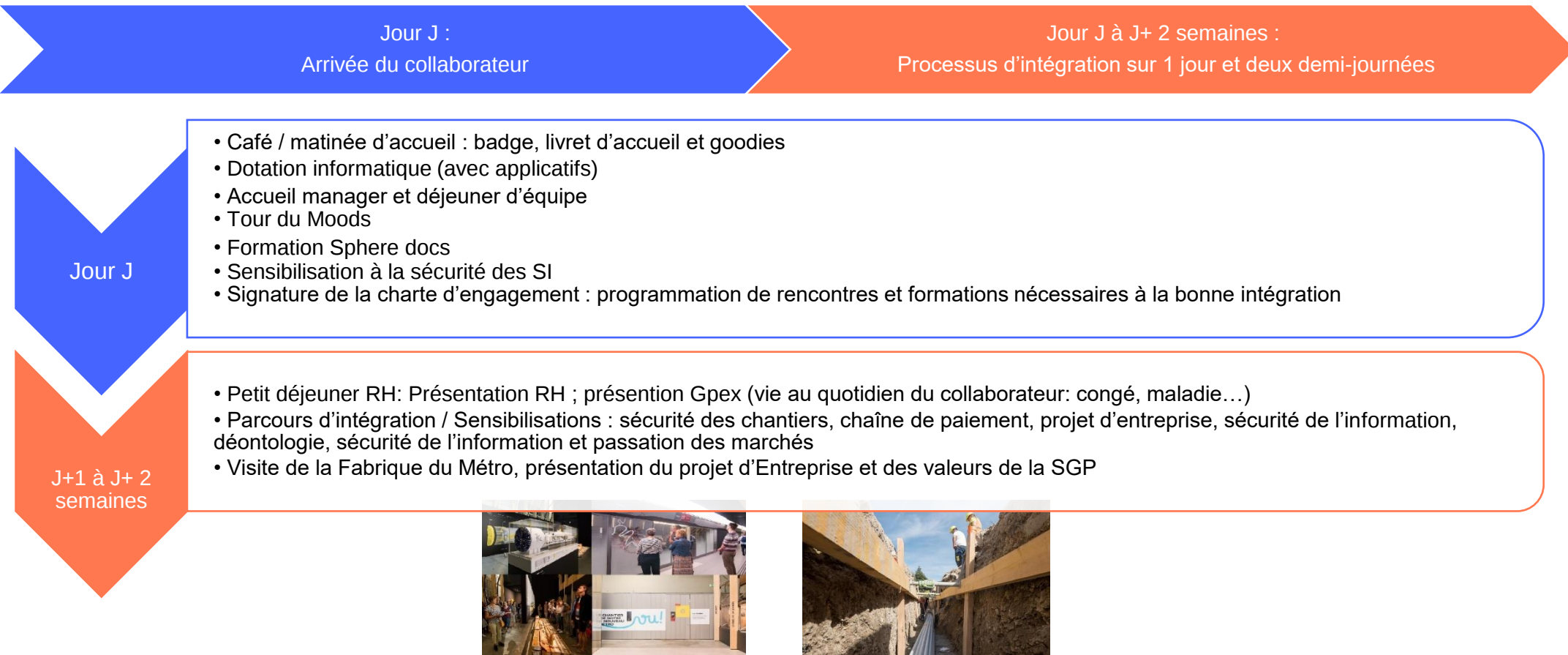
6.2 – Information et communication

621. Procédure d'accueil	
Remise des documents et matériels suivants : ➤ Equipements informatiques et téléphoniques ➤ Badge d'accès à l'immeuble ➤ Pack d'accueil comportant :	Dans le pack : • Le livret d'accueil • Divers goodies (sacs à dos, cahier, stylos, etc) Par email / SphèreDoc / GPEX : • La décision portant sur l'organisation de la SGP ainsi que l'organigramme Les règlements intérieurs du siège de la SGP et de la Fabrique du métro • La charte des bonnes pratiques pour la sécurité informatique • L'accord sur la durée, l'aménagement et l'organisation du travail / Accord télétravail / Accord CET • La décision précisant les principes en matière de jours de repos et jours chômés de l'année en cours • La fiche d'autorisation d'exploitation et de diffusion du droit à l'image • Le lien d'affiliation en ligne pour la mutuelle et plaquettes d'information mutuelle et prévoyance • Le formulaire d'inscription à Sphère et SphèreDoc • La procédure d'évacuation des locaux, la procédure d'urgence (incident/accident) • La fiche d'inscription au CE et la fiche autorisant la DRH à traiter l'information sur les revenus • La déclaration sur l'honneur pour le remboursement du titre de transport • Le code de bonne conduite (déontologie)

6.2 – Information et communication



622. Etapes du parcours d'intégration du nouveau collaborateur



6.2 – Information et communication

62. Information et communication (suite)

623. Procédures d'information ascendante ou descendante

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• GPEX, Supports de présentations diverses• Séminaire interne, réunions de service à distance• Mails divers (Infos RH, logistique, informatique, etc.)• Accès à SphereDoc et/ou au répertoire informatique commun comprenant un ensemble de documents (Convention collective, accords d'entreprise, décisions d'organisation, etc.) – Grand Portail Express (GPEX – Portail interne, depuis septembre 2021)• MapMood's (plan et usage des locaux)• Kiosques Directoire | <ul style="list-style-type: none">• Evènements internes (Jeudis connectés, Vue sur les chantiers, conférences santé)• Newsletters (mensuelles)• Diginews (bimensuel, actualité digitale uniquement)• Modes opératoires Teams, salles de réunion, Sharing Cloud,• Kiosques RH• Site web de la SGP• Revue de presse |
|---|---|

624. Systèmes d'entretiens individuels

- 
- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Entretiens de fixation des objectifs• Entretiens intermédiaires d'évaluation• Entretiens annuels d'évaluation et professionnels |
|---|

6.3 – Différends concernant l'application du droit du travail

	2022	2023	2024
631. Nombre de recours à des modes de solution non juridictionnels engagés dans l'année	-	-	-
632. Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause	4	2	1
633. Nombre de mises en demeure et nombre de procès-verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année considérée	-	-	-

Partie 7

Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

7.1 – Œuvres sociales

	2022	2023	2024
711. Répartition des dépenses de l'entreprise (dépenses directes)			
◦ Subventions au CSE	960 231 €	1 067 783 €	1 237 348 €
• Subvention des activités sociales et culturelles (ASC)	812 503 €	903 508 €	1 061 838 €
• Subvention de fonctionnement	147 728 €	164 274 €	175 510 €
• Subvention de formation	-		
◦ Participation SGP effort de construction « Action logement »	304 850 €	346 815€	372 696 €
◦ Restauration (prise en charge SGP)	605 047 €	710 028 €	755 553 €

7.2 – Autres charges sociales

	2022	2023	2024
721. Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires (maladie, décès)*	10 134 376 €	11 196 333 €	12 451 789 €
722. Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires (vieillesse)*	11 365 104 €	12 650 009 €	13 990 542 €

**Versements directs, ou par l'intermédiaire d'assurances.*